

8^{ème} Tournoi du **Smash** **Volant Bellevigny**

15 et 16 mars 2025

Lieu de la compétition : Rue de la croix aux pages ,85170 Bellevigny

Tableaux : simple Homme, simple Dame, double Mixte, double Homme, double Dame

Séries : NC à R

N° d'autorisation : 2401863

Nombre de terrains : 7 terrains + 2 pour l'échauffement

Inscriptions : un tableau **15€**, deux tableaux **20€**

Date limite des inscriptions : vendredi 28 février 2025

Tirage au sort et constitution des tableaux : samedi 8 mars 2025

Juge Arbitre : [Antoine Chevallier](#)

GEO référent : [David Rémy \(0649514875\)](#)

Email : tournoisaligny85@gmail.com

Volants officiels (en vente sur place) : **YONEX MAVIS 600** pour les NC, **YONEX AS 10** pour les classés

Horaires du samedi : 7h30 pointage des joueurs / 8h00 début des matchs / 22h00 fin des matchs estimés

Horaires du dimanche : 7h30 pointage des joueurs / 8h00 début des matchs / 19h00 fin des matchs estimés

Récompenses : lots

Bar et restauration sur place

Stand de vente et cordage LardeSports

Inscriptions uniquement via badnet avec paiement en ligne.

Règlement particulier du tournoi

1 - Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBA^D pour la saison 2024-2025 et classés de NC à R4, à partir de la catégorie **minime** à **vétéran 8**. Il se déroulera selon les règles (BWF et FFBA^D) en vigueur au

moment du tournoi complété par le présent règlement particulier. Il est en cours d'autorisation sous le numéro 2401863

2 – Le Juge Arbitre du tournoi est Antoine Chevallier, les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

3 – Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence 2024/2025 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

4 – La compétition se déroulera en poule unique, ou en poule de 3 ou 4 avec deux sortants, suivis des phases finales en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront intégralement le samedi et les doubles se joueront le dimanche. La combinaison simple et mixte est interdite pour toutes les séries.

5 – Les tableaux seront constitués, sous réserve de modifications, en prenant compte la cote (CPPH) des joueurs et/ou paires à la date du tirage au sort. Les têtes de séries seront déterminées en fonction des côtes (CPPH) à la date du samedi 8 mars 2025,

6 – Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Les paires qui auront un trop gros écart de cote entre chaque participant ne seront pas acceptées.

7 – La date limite d'inscription est fixée au vendredi 28 février 2025. Les droits d'engagements sont de **15€** pour un tableau, **20€** pour deux tableaux. Les inscriptions se font uniquement via Badnet avec paiement en ligne. **Aucune inscription ne sera possible par courrier, par mail ou par téléphone.** Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit :

- De limiter les inscriptions par tableau et par séries selon l'ordre d'arrivée ;
- De clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint ;
- D'annuler une catégorie faute de participants suffisants

8 – Les joueurs seront convoqués 1h (30 minutes pour les premiers tours) avant l'heure théorique de leur premier match.

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

9 – Une convocation sera adressée par mail aux responsables des inscriptions quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi au **06 49 51 48 75**.

10 – Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

11 – Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsables des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur mineur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article.

12 – Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit, et d'éventuelles photographies les représentant, pourront être utilisées à des fins promotionnelles pour le club organisateur ou ses événements sportifs.

13 – Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié pour la journée en cours, à l'appel de son match.

14 – Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir de la fin de l'annonce du match énoncé par la table de marque. Ce temps comprend le test des volants, la mise en tenue et l'échauffement des joueurs. Le temps de repos entre deux matchs est de minimum 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

15 – Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

16 – Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. Les volants utilisés en cas de désaccord seront le [YONEX AS 10](#) pour les classées et le [YONEX MAVIS 600](#) pour les NC. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

17 – Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

18 – Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs conseillers (2 maximum par équipe ou joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge Arbitre.

19 – Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 8 mars 2025) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, les droits d'inscription ne seront pas remboursés et le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

20 – L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 de règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.

21 – Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires fédéraux et locaux en vigueur.

22 – Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

23 – Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.